

Livret d'accueil Club

*A l'usage
de tous les membres
de Montigny Vélo Nature*



<https://sites.google.com/site/montignyvelonature/home>

Edito pour les curieux de vélo

Ce petit guide a été conçu pour faciliter la présentation générale de notre club, ses modalités de fonctionnement, son règlement intérieur, etc. Bref, tout ce qui se construit au fil des années et justifie les dispositions en cours.

Vous y trouverez une source de renseignements essentiels et pratiques pour profiter au mieux des avantages offerts par une pratique en club, non seulement en termes de droits, mais également d'obligations.

Remis systématiquement dans sa version papier à tout nouveau venu, il est également consultable sur le site internet de MVN : <http://montigny.vn@free.fr>

Comme tout document, c'est un écrit évolutif qui, bien entendu, n'a pas la prétention de répondre de manière exhaustive à toutes vos préoccupations. C'est pourquoi nous restons naturellement à votre écoute pour tout complément d'information,

L'équipe de Montigny Vélo Nature



Edition : septembre 2020

Qui sommes-nous ?

Un grand club (140 à 170 licenciés selon les années, dont 15 % de féminines)

Association de droit local affiliée à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)

Déclaration Tribunal d'instance de Metz le 8 mars 2005, registre des associations Volume 139, Folio n° 79

Siège social 19 place Pierre de Coubertin / 57950 Montigny les Metz

Site internet <https://sites.google.com/site/montignyvelonature/home>

Déclaration CNIL n° 1154507 du 9 mars 2006

Agrément MJSVA n° S-57-06-08 en date du 28 mars 2006

N° club FFCT n° 07284

Ecole de cyclotourisme FFCT n° 11/07284/14

N° SIREN 482 564 101

N° SIRET 482 564 101 00020

Structuré en 2 espaces. Autant d'activités diversifiées répondant à des demandes de pratiques variées.

- Espace VTT adulte pour les adeptes de la randonnée à VTT
- Espace école française de vélo pour les jeunes de 8 à 18 ans

Basé à Montigny-lès-Metz, au 101, rue du Haut-Rhône, 57950 Montigny-lès-Metz.
(local situé entre le canal et la Moselle, après la déchèterie de Montigny).

Sa vocation
Promouvoir la pratique du vélo (route et VTT) dans le respect des valeurs et réglementations

de la Fédération Française de Cyclotourisme à laquelle le club est affilié, c'est-à-dire, hors compétition, dans un esprit d'entraide, d'amitié, avec une priorité permanente : la sécurité.

Association de droit local, MVN se consacre exclusivement aux activités sportives, de pleine nature et culturelles et ne poursuit aucun but lucratif, politique ou religieux.

Son fonctionnement
Le club repose exclusivement sur le bénévolat. Un comité directeur se réunit 5 fois par an, les séances sont ouvertes à tout membre souhaitant s'impliquer dans la vie de l'association.

Comment nous rejoindre ?

Essayer, c'est l'adopter...
Le club propose, gratuitement, à toute personne intéressée, 3 séances de découverte consécutives couvertes par l'assurance fédérale.

A cette issue, la poursuite est conditionnée par la constitution du dossier d'adhésion (fiche d'inscription au club et certificat médical de non contre indication à la pratique du vélo de moins de 3 mois, accompagnés du règlement de la cotisation par chèque (à l'ordre de MVN), en chèques vacances ou en espèces. Pour les mineurs, compléter en plus la fiche d'inscription à l'école de vélo et la fiche sanitaire (Cf règlement école de vélo).

Montant de la cotisation
Tarif jeunes et adultes pour une année civile. Un tarif spécial est appliqué lors de la première inscription au club, avec remise d'un maillot à nous couleurs.

Dégressivité pour le second membre du couple au même domicile ou frères/sœurs du 1^{er} jeune inscrit. Sont compris dans les droits d'adhésion : la licence FFCT et l'assurance « Petit-braquet » (RC 24h/24h, recours et défense pénale, accident corporel et assistance rapatriement).

**Possibilité de souscrire à la formule « Grand-braquet » (pour plus de détails, consulter le site MVN, espaces membres, rubrique Assurances).*

Abonnement à la revue de la FFCT « Cyclotourisme » : + 24 €.

Pour en savoir plus
Contacter Olivier Sinot, président
Tél. : 06 80 25 82 70
e-mail : olivier_sinot@orange.fr

Les avantages club

Des conseils adaptés pour votre pratique,
un encadrement par une équipe formée,
une assurance spécifique adaptée au cyclotourisme.

Un tarif dégressif pour encourager une pratique familiale.

Formations

Le club prend en charge les formations fédérales (animateurs, initiateurs, moniteurs, etc.) et PSC1 - Protection et Secours Civiques de niveau 1.

Vêtements cyclistes

MVN propose un maillot à ses couleurs, sans publicité, dans le respect de la charte fédérale de la FFCT ("Toutes publicités sont interdites sur les maillots et accessoires vestimentaires, afin de conserver l'originalité de notre mouvement").

En effet, l'achat du maillot de MVN n'est pas obligatoire, mais il est conseillé en tant que support de communication et de reconnaissance vis-à-vis de l'extérieur, spécialement lors des sorties sur des manifestations fédérales. Dans tous les cas, eu égard aux moyens mis à disposition par le club à l'ensemble de ses membres, ainsi que le travail réalisé par les bénévoles pour le bon fonctionnement de l'association, il est souhaitable que les membres du club ne portent pas de maillots publicitaires, lors des activités de MVN ou celles où MVN est en représentation (éthique FFCT).

Atelier mécanique

Le club vous propose outillage et conseils adaptés dans un espace fonctionnel.

Réservez votre créneau horaire et vous serez aidé par une personne expérimentée.

Zone de lavage

Le club possède une zone de lavage permettant de laver efficacement 50 VTT par heure. Très utile pour tous les VTTistes !

Des tarifs préférentiels aux manifestations fédérales

- Sur présentation de la licence, les randonnées FFCT sont à tarifs préférentiels.
- L'accès à des grands rendez-vous annuels tels la semaine fédérale internationale de cyclotourisme, les Vertes tout terrain, les cyclomontagnardes, les manifestations « Jeunes ».
- L'accès au centre national de cyclotourisme et de VTT à Aubusson-d'Auvergne.
- MVN rembourse également, pour ses membres, l'inscription aux randonnées FFCT à la journée (de type « sorties du dimanche ») : toute autre

demande est étudiée, au cas par cas, par le comité directeur. Remboursement plafonné à 5 € (sur présentation d'une facture).

Des réductions auprès des velocistes de l'agglomération

Sur présentation de la licence en cours de validité (se renseigner au cas par cas). Liste :

Véloland : 10 % / Loisibike : 10 % / Cyclo Story : 10 % / Culture Vélo : 8 % (voire 10 % si client fidèle).

Les frais de déplacement

Les frais occasionnés pour se rendre sur des sorties extérieures avec transport de jeunes peuvent faire l'objet d'un don à l'association et bénéficier, de ce fait, d'une déduction fiscale sur son revenu imposable.

Seuls, les frais pour se rendre en formation, sur les critères, sur les concours d'éducation routière peuvent donner lieu, à la discrétion de chacun, à un remboursement (Cf. document sur le site internet, rubrique « documentations »).

MVN a retenu comme taux de remboursement kilométrique pour les voitures, celui de l'administration des impôts de l'année N-1.

Chaque fois que possible, le covoiturage est recommandé.

Une offre variée de sorties aidées

Mini ou courts séjours, cyclo-camping, balades à la journée : le club participe financièrement.

Sans oublier sa participation aux événements festifs tels la galette des rois, le barbecue annuel, le repas d'AG, des journées ludiques (ex : Walygator, bowling), le tarif des visites sur des sites touristiques, les sorties détente sans vélo, etc.

Prêt de matériel

Le club dispose de matériel pouvant être mis à disposition gracieuse de ses membres, à savoir :

- 40 VTT*, 8 vélos de route*, 50 casques
* Contribution de 2 € aux frais d'entretien
- 10 tables de brasserie et 20 bancs
- 3 barbecues (40 personnes chacun)
- 1 percolateur (80 tasses de café)
- Lots de 100 couverts (fourchettes, couteaux, petites cuillères)
- Lots de 40 chaises pliantes
- 3 GPS 1/25000^{ème}
- 3 remorques à vélos 7 places (caution 50 €)
- 1 remorque à vélo 14 places (caution 100 €)

Documentation

Prêt de revues (Cyclotourisme, guide du cyclotourisme, classeur mécanique, etc.).

Prêt d'outils en cartographie (Cartoexplorer)

Que faire en cas d'accident ?

Sécurité

A la suite d'un accident nécessitant des soins, un certificat médical décrivant les dommages corporels et les soins devra être demandé au médecin traitant. Un dossier de déclaration d'accident sera complété dans

les 5 jours. Le certificat médical devra y être joint. La déclaration d'accident se fait depuis l'espace personnel de chaque licencié sur le site de la FFCT : <https://licencie.ffcyclo.org/>

Les engagements attendus de tout adhérent

Un **pratique respectueuse.** Il est attendu des membres de Montigny Vélo Nature, un comportement exemplaire lors des sorties club : respect de la nature, respect des autres usagers, respect du code de la route et respect de toutes signalisations (obligations, interdictions).

Un **vélo en bon état de marche** équipé d'un nécessaire minimum pour les réparations : 1 chambre à air adaptée au vélo, 2 démonte-pneus, 1 boîte de rustine, 1 pompe. Possibilité de prêt de dépannage d'un vélo du club (participation aux frais d'entretien de 2 € par demi-journée d'utilisation).

Le **port des équipements de sécurité, à savoir** Le casque est obligatoire en école de vélo, il est vivement recommandé pour les autres membres. Le gilet jaune fait désormais partie des éléments de sécurité à avoir dans le sac à dos. Son port est obligatoire hors agglomération dès que le cyclo circule de nuit ou de jour, lorsque la visibilité est insuffisante (décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008 (Article R431-1-1) du code de la route).

Vivement appréciés les **petits coups de main spontanés** Aide à l'entretien du local et de ses espaces

verts, à la révision du matériel et équipements, à la logistique des sorties et des actions club, etc. toute contribution est la bienvenue.

La **communication : l'affaire de tous** Une présentation actualisée du site permet de suivre, semaine après semaine, la vie du club, ses activités passées et à venir et ses temps forts. La consultation de l'Agenda permet la programmation et l'inscription aux sorties. N'oublions pas que la réalisation de projets est l'affaire de tous.

Que chacun soit par avance remercié, pour son aide, sa bonne volonté, sa tolérance, son sens du partage et sa bonne humeur.

Et pour les jeunes

La participation aux activités proposées est libre. Seule, une participation, au moins, à l'un des deux critères départementaux est demandée annuellement.

Où nous trouver ?

Coordonnées GPS :
Latitude 49° 06' 074"
Longitude : 006° 07' 874"

<https://sites.google.com/site/montignyvelonature/home>

